

Extraits des séances du Conseil communal de Mersch

Conseil communal du **13 novembre 2023**

PRÉSENTS : MM : Malherbe M., bourgmestre, Toussaint A., Krier H. et Reiland M., échevins
 MM/MMES : Bemtgen F., Caldarella M., Costa N., Feller-Wilmes J., Kass F., Krier M.,
 Marques D., Miny R., Prickaerts P., Vullers W., et Weiler M., conseillers,
 Neyens T., secrétaire

Construction d'un centre de conférences à Mersch

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'Avant-Projet Détaillé (APD) avec devis pour la construction d'un centre de conférences à Mersch au montant total de 32.200.000,00 €TTC.

Création et composition des commissions consultatives

La création et la composition des commissions communales et groupes de travail ont été décidées à l'unanimité. Leur composition a été publiée au Gemengebuet 148 (décembre 2023).
 Les membres aux postes non encore occupés seront nommés dans une séance ultérieure.

Nouvelle fixation des jetons de présence des membres des commissions consultatives

Les indemnités ont été publiées à la page 7 du Gemengebuet 148 (décembre 2023).

Approbation du règlement d'ordre intérieur du conseil communal

Le conseil communal arrête le nouveau règlement d'ordre intérieur du conseil communal pour la législature 2023-2029.

Approbation de devis

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver

- le devis relatif aux travaux préparatoires dans le cadre de la rénovation de la maison sise au n° 27, Rue Principale à Reckange au montant total de 100.920,00 €TTC;
- le devis relatif au renouvellement du pont au lieu-dit «In Berzelt» à Rollingen au montant total de 33.100,00 €TTC.

Urbanisme

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver :

- les demandes de lotissement présentées par Monsieur et Madame Kieffer-Peiffer de Mersch ainsi que Monsieur et Madame Stančík-Stančíková de Mersch relatives au morcellement d'une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, en trois lots ;
- la demande de lotissement présentée par Madame Catherine Burg-Petit de Mersch relative au morcellement d'une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section D de Beringen, en deux lots dont le lot 1 sera destiné à être affecté à l'habitation et à la construction.

Décomptes de travaux extraordinaires

Le conseil communal approuve à l'unanimité les décomptes de travaux extraordinaires suivants :

Projet et article(s) budgétaire(s)	Somme des devis en €TTC (date vote du conseil communal)	Dépense € TTC
Construction de logements à Mersch, Bisserwee	1.680.000,00 (10.04.2017)	1.563.702,49
Participation communale au coût des travaux d'infrastructures dans des lotissements)	125.105,00 (19.05.2014)	120.766,28

Contrats, conventions et actes

Le conseil communal approuve à l'unanimité :

- a) l'acte de vente par lequel la dame Romaine Anny Schmit de Lintgen et les époux Simone Berthy Schmit et Jean Paul Léon Alzin vendent à la commune une parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune, section G de Mersch, lieu-dit «Rue Adolphe Bouvart» moyennant un prix total de 299,25 € et dont l'utilité publique consiste dans l'incorporation du trottoir existant dans le domaine public communal ;
- c) le compromis de vente par lequel le sieur Fernand Edmond Joseph Kellen de Rollingen vend une partie des parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section E de Rollingen, lieu-dit «In Batzen» moyennant le prix de 700 €/ ar, afin d'y aménager un chemin piétonnier ;
- d) le compromis de vente par lequel le sieur Jean Baptiste André Joseph Freimann de Rodenbourg vend à la commune une parcelle de terrain boisée inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section C de Moesdorf, lieu-dit «In Ae», d'une contenance totale de 37 ares 70 centiares moyennant un prix total de 4.000,00 €
- e) la convention de servitude entre le Commune de Mersch et l'entreprise Hoffmann Frères Énergie et Bois S.à r.l. de Mersch réglant les modalités pour l'exploitation des postes de transformation se situant sur les terrains appartenant à la commune de Mersch;
- f) le bail à loyer par lequel la Commune de Mersch loue au sieur Nathaniel Guth une maison d'habitation sise à L-7570 Mersch, 19, Rue Nicolas Welter d'une surface habitable de 133 m2 moyennant un loyer mensuel de 1.300 €;
- h) le bail à loyer par lequel la société PLACE ST. MICHEL S.C.I loue à la commune de Mersch des bureaux dans l'immeuble sis au n° 9, Place Saint-Michel à Mersch moyennant un loyer mensuel indexé de 2.850 €(loyer + avances sur charges) ;
- i) la Convention entre la Commune de Mersch et l'asbl Mouvement pour l'Égalité des Chances Pour Tous du 9 novembre 2023 concernant le développement et la gestion d'un service d'accompagnement scolaire intergénérationnel au sein de la commune de Mersch.

Compromis de vente

Le conseil communal approuve à l'unanimité le compromis de vente par lequel Madame Martine Marie Véronique Koenig et Madame Nicole Jeannette Koenig vendent à la commune de Mersch la maison d'habitation, avec place et toutes appartenances et dépendances, sise à Mersch, 21B, Rue Nicolas Welter, place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 6 ares 62 centiares au prix total de 600.000 EUROS.

Contrats, conventions et acte.

Le conseil communal approuve à l'unanimité la convention conclue entre le sieur Franco Mangini de Rollingen et la Commune de Mersch, autorisant le syndicat intercommunal Sicono-Centre à exécuter

des mesures écologiques sur une parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange, lieu-dit « Im Metschbech ».

Statuts d'une association

Le conseil communal, prend connaissance des statuts présentés par l'association « Fédération Luxembourgeoise des Campeurs a.s.b.l. », en abrégé F.L.C., avec siège social à Beringen.

Circulation

- Modification du règlement général de circulation : Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de charger le collège des bourgmestre et échevins de retravailler les dispositions proposées et de les soumettre aux délibérations et décisions du conseil communal à une séance ultérieure ;
- Le conseil communal confirme à l'unanimité les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

Adaptation du règlement-taxe relatif au stationnement payant

Le conseil communal, décide à l'unanimité d'adapter le règlement-taxe relatif au stationnement payant avec effet au 1^{er} janvier 2024 comme suit :

Taxe de stationnement et de parcage

Schéma de tarification – Attribution des tarifs par zone		
Couleur zone	Tarif horaire	Durée maximale de stationnement
Verte	1,00€/h	5 heures (inchangé)
Violette	0,30€/h	10 heures
Bleue	1,00€/h, gratuité pour les stationnements ne dépassant pas les 60 minutes	3 heures
Orange	2,00€/h, gratuité pour les stationnements ne dépassant pas les 30 minutes	90 minutes (inchangé)
Rouge	Gratuit	90 minutes (inchangé)
Blanche	0,50€/h, gratuité pour les stationnements ne dépassant pas les 120 minutes	10 heures

Aucune taxe de stationnement n'est due pour un stationnement/parcage de courte durée ne dépassant pas trente minutes dans la zone « orange », les soixante minutes dans la zone « bleue » respectivement 120 minutes dans la zone « blanche » et sous réserve d'exposer visiblement le ticket gratuit y afférent délivré par le parcomètre derrière le pare-brise du véhicule.

Communications du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers

A huis clos

- Le conseil communal, en présence de deux candidats et de quinze membres votants décide de

nommer la dame Sandra Da Conceição Fernandez provisoirement au poste d'agent municipal sous le statut du fonctionnaire communal.

- Le conseil communal, en présence d'un candidat et de quinze membres votants ; décide de nommer la dame India Van Kaufenbergh provisoirement au poste d'agent municipal sous le statut du fonctionnaire communal.